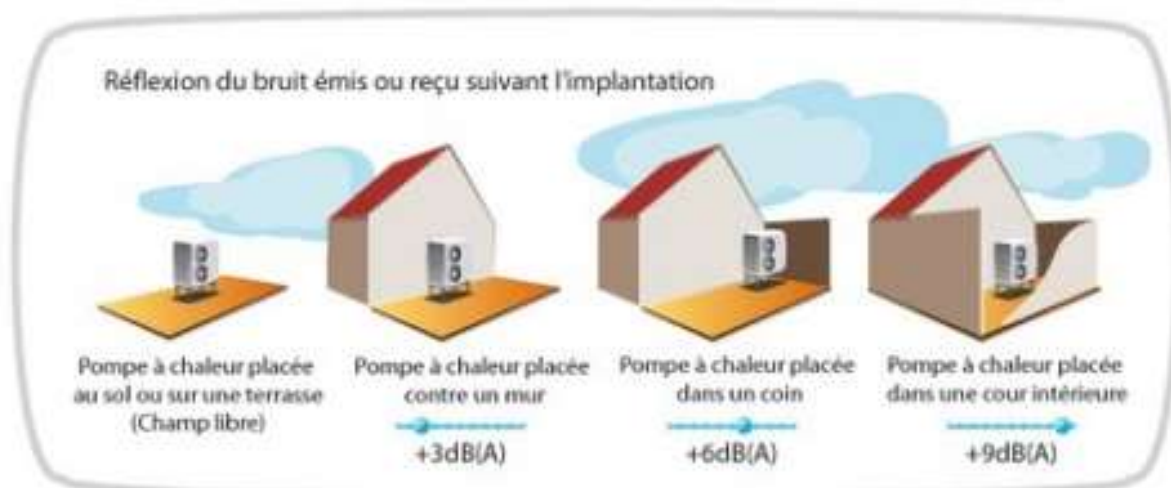


Pompes à chaleur, implantation et environnement acoustique

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour choisir l'implantation d'une pompe à chaleur : la préservation de l'environnement "visuel", le respect de la réglementation du bruit de voisinage mais aussi des paramètres météorologiques. Votre installateur doit tenir compte de tous ces facteurs pour choisir la meilleure implantation de votre pompe à chaleur.

IMPLANTATION : LES RÈGLES ESSENTIELLES

- **Préserver l'environnement "visuel"** en choisissant un emplacement le plus discret possible (si nécessaire, la pose de haies ou d'éléments de décoration type canisses peut s'avérer satisfaisant).



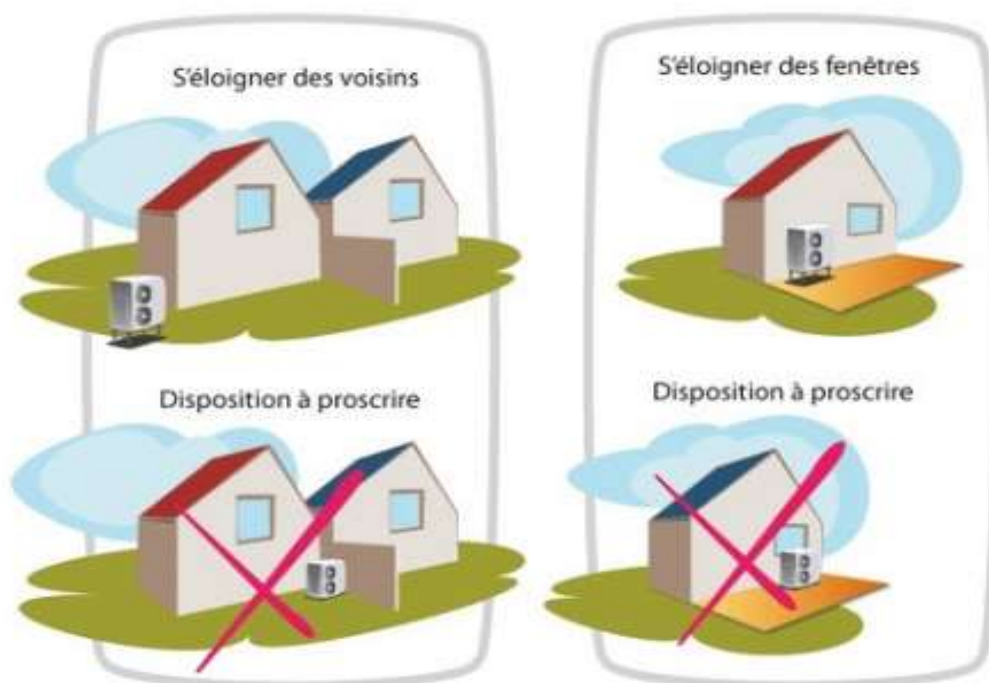
[Cliquez sur l'image pour agrandir](#)

- **Limiter la réflexion du bruit émis et reçu** : éviter l'implantation dans un angle ou dans une cour intérieure, préférer les champs libres et surélever la pompe à chaleur si possible du sol.

Le niveau peut être réduit de 9db(A) en respectant ces indications (cf schéma ci-dessous)

- **S'écarter au maximum des limites de propriété.**

- **S'éloigner le plus possible des fenêtres** (les siennes et celles de ses voisins). Les fenêtres présentent une moins bonne isolation phonique que les murs, et surtout peuvent être ouvertes. Ne pas diriger la ventilation vers les voisins



Cliquer sur l'image pour agrandir

BRUIT DE VOISINAGE : LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La notion d'émergence : c'est la différence entre le niveau de pression acoustique mesuré lorsque l'appareil est arrêté et lorsqu'il est en marche.

Ainsi, la nuisance se définit à partir des mesures d'émergence.

Les mesures d'émergence se font en limite de propriété. Quand il s'agit de bâtiments, les mesures sont réalisées dans les pièces à vivre, fenêtres ouvertes puis fenêtres fermées.

La réglementation différencie d'autre part l'émergence entre le jour et la nuit :

Le jour (7h-22h) l'écart maxi. autorisé est de 5dB(A)

La nuit (22h-7h) l'écart maxi. autorisé est de 3dB(A)



Un écran anti bruit peut être une solution...

EN SAVOIR PLUS

En savoir plus sur le Décret du 31 août 2006 : www.legifrance.gouv.fr

En savoir plus sur la Norme NF S31-010 Décembre 1996 www.afnor

Acoustique - Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage

Document modifié par l'amendement : NF S31-010/A1:Decembre 2008 (S31-010/A1)